



RÉFORME DES RETRAITES 2013 : LE POUVOIR D'ACHAT DES FONCTIONNAIRES D'ÉTAT SACRIFIÉ UNE FOIS DE PLUS



Alors que depuis 2010, le gouvernement n'a pas fait évoluer la valeur du point d'indice, le projet de réforme des retraites de 2013 va encore amplifier la perte de pouvoir d'achat des fonctionnaires d'État compte tenu de l'augmentation programmée du taux de retenue pour pension civile.

Rappelons que si les fonctionnaires d'État ne sont pas soumis à une cotisation vieillesse comme les salariés du privé, ce qui leur ouvrirait un droit à retraite inaliénable, mais à une retenue pour pension civile, c'est parce que le droit à pension peut être supprimé dans le cadre d'une procédure disciplinaire.

Le cumul des différentes réformes depuis 2010 va amputer la rémunération des agents de l'État de 1,38 point dès 2014 et atteindra 3,25 points en 2020.

Évolution du taux de la retenue pour pension civile

Date d'application	Taux selon réforme de 2010	Taux selon dispositif de 2012	Taux selon réforme de 2013 (1)	Évolution du taux de retenue depuis 2010
1/01/2010	7,85 %			
1/01/2011	8,12 %			+ 0,27
1/01/2012	8,39 %			+ 0,54
1/11/2012		8,44 %		+ 0,59
1/01/2013	8,66%	8,76 %		+ 0,91
1/01/2014	8,93 %	9,08 %	9,23 %	+ 1,38
1/01/2015	9,20 %	9,40 %	9,60 %	+ 1,75
1/01/2016	9,47 %	9,72 %	9,97 %	+ 2,12
1/01/2017	9,74 %	9,99 %	10,29 %	+ 2,44
1/01/2018	10,01 %	10,26 %	10,56 %	+ 2,71
1/01/2019	10,28 %	10,53 %	10,83 %	+ 2,98
1/01/2020	10,55 %	10,80 %	11,10 %	+ 3,25
1/01/2021	10,55 %	10,80 %	11,10 %	+ 3,25
1/01/2022	10,55 %	10,80 %	11,10 %	+ 3,25

(1) + 0,15 en 2014, puis + 0,05 points supplémentaires de 2015 à 2017

Si le financement des retraites nécessite l'apport de ressources nouvelles, pour **FO**, c'est d'abord en améliorant le pouvoir d'achat des salariés et en créant des emplois que ce sera possible.

Pour **F.O.-DGFIP**, ce nouveau projet se résume à un catalogue de hausses : hausse des prélèvements et hausse de la durée de cotisation supportées par les salariés publics et privés, pendant que l'État accordera des compensations financières aux employeurs.

Le 10 septembre,
par la grève et dans les manifestations,
rejetons massivement cette réforme injuste.